

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 16 novembre 2015, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Madame Sylvie Joly, conseillère, messieurs François Deschamps, Martin Chartrand et Michel Marin, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Étaient absents : Madame Jocelyne Bishop-Ménard et Monsieur Claude Lepage, conseillers.

1. INTRODUCTION

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à ce discours.

La Municipalité des Coteaux se développe en plaçant les citoyens, citoyennes ainsi que les familles au centre de ses préoccupations.

Le conseil municipal travaillera afin de continuer à améliorer la qualité de vie de tous, tout en conservant une saine gestion.

L'équité, le partage, la solidarité et le respect sont les valeurs que le conseil municipal priorisera pour administrer et mettre de l'avant des orientations permettant un développement harmonieux pour toute la communauté.

Je vais maintenant vous présenter les réalisations 2015 et les orientations pour l'année 2016. La loi précise que le discours de la mairesse doit inclure les sujets suivants :

- Les derniers états financiers (2014);
- Le dernier rapport de l'auditeur indépendant (2014);
- Les indicateurs de gestion 2014;
- Triennal 2015-2017;
- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours (2015);
- Une rétrospective des réalisations de l'année en cours (2014-2015);
- La liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ (nov. 2014 à nov. 2015);
- Les orientations générales du budget à venir et un aperçu de quelques projets pour l'année 2016;
- La rémunération du conseil.

2. DISCOURS DE LA MAIRESSE

A) LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS :

La firme Poirier & Associés inc. avait été engagée pour l'audit obligatoire des comptes de la municipalité, tenus par le secrétaire-trésorier et directeur général, en vertu du Code municipal de la province de Québec.

Les derniers états financiers complétés se rapportent à l'année financière se terminant le 31 décembre 2014. Les données consolidées incluent les informations financières de trois régies intermunicipales regroupées avec les informations financières de la municipalité :

- Régie d'assainissement des Coteaux (eau potable et eaux usées)
- Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François (incendies et sécurité publique)
- Régie intermunicipale du Canal de Soulanges (développement touristique)

a) Les résultats 2014 :

| | DONNÉES MUNICIPALES | DONNÉES CONSOLIDÉES |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Revenus totaux | 4 834 851 \$ | 4 851 066 \$ |
| Dépenses de fonctionnement | (4 229 637) \$ | (4 269 463) \$ |
| Remboursement de la dette | (275 692) \$ | (282 398) \$ |
| Affectations : | | |
| Activités d'investissement | (273 107) \$ | (286 344) \$ |
| Surplus accumulé non affecté | 0 \$ | 0 \$ |
| Surplus accumulé affecté | 646 186 \$ | 735 997 \$ |
| Réserves financières et fonds réservés | (10 187) \$ | (15 853) \$ |
| Montant à pourvoir dans le futur | 0 \$ | 0 \$ |
| Surplus après affectations | 692 414 \$ | 733 005 \$ |

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

b) Le surplus accumulé :

| | DONNÉES MUNICIPALES | DONNÉES CONSOLIDÉES |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| NON AFFECTÉ | | |
| Solde au 31 décembre 2013 | 482 156 \$ | 505 711 \$ |
| Redressement des exercices antérieurs | (3) \$ | (3) \$ |
| Réserve pour budget 2015 | (457 948) \$ | (457 948) \$ |
| Surplus de l'exercice | 692 414 \$ | 733 005 \$ |
| Organismes contrôlés | 0 \$ | (25 985) \$ |
| | | |
| Solde au 31 décembre 2014 | 716 619 \$ | 754 780 \$ |

| | DONNÉES MUNICIPALES | DONNÉES CONSOLIDÉES |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| AFFECTÉ | | |
| Solde au 31 décembre 2013 | 974 779 \$ | 1 143 195 \$ |
| Redressement des exercices antérieurs | (1) \$ | (1) \$ |
| Réserve pour budget 2015 | 457 948 \$ | 457 948 \$ |
| Virement aux activités d'investissement | (34 199) \$ | (34 199) \$ |
| Appropriation de surplus | (646 186) \$ | (646 186) \$ |
| Organismes contrôlés | 0 \$ | (72 757) \$ |
| | | |
| Solde au 31 décembre 2014 | 752 341 \$ | 848 000 \$ |

CONSTITUÉ DE :

| | DONNÉES MUNICIPALES | DONNÉES CONSOLIDÉES |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | |
| Conduite d'égout sanitaire | 28 593 \$ | 28 593 \$ |
| Réserve pour budget 2015 | 457 948 \$ | 457 948 \$ |
| Usine de filtration | 265 800 \$ | 265 800 \$ |
| Régie d'assainissement des Coteaux | 0 \$ | 88 920 \$ |
| Régie intermunicipale d'incendie | 0 \$ | 6 739 \$ |
| | | |
| Solde au 31 décembre 2014 | 752 341 \$ | 848 000 \$ |

c) La dette :

| | DONNÉES MUNICIPALES | DONNÉES CONSOLIDÉES |
|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | |
| Solde au 31 décembre 2013 | 4 539 196 \$ | 4 655 973 \$ |
| Emprunts de l'exercice | 1 534 900 \$ | 1 534 900 \$ |
| Remboursements de l'exercice | (447 461) \$ | (454 167) \$ |
| | | |
| Solde au 31 décembre 2014 | 5 626 635 \$ | 5 736 706 \$ |

Le solde de l'emprunt afférent à la bibliothèque municipale est de 302 100 \$ au 31 décembre 2014. De ce montant de 302 100 \$ inclus au tableau, seulement 174 200 \$ sont à la charge de l'ensemble des contribuables de la municipalité. Le solde restant de 127 900 \$ est assumé par une subvention provenant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le solde des deux emprunts afférents à l'usine de filtration d'eau potable est de 2 059 700 \$ au 31 décembre 2014. De ce montant de 2 059 700 \$ inclus au tableau, seulement 1 575 806 \$ sont à la charge des contribuables d'un secteur qui couvre environ 95 % de la municipalité. Le solde restant de 483 894 \$ est assumé par une subvention provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

B) LE DERNIER RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT :

Le rapport de l'auditeur indépendant fut émis sans réserve. Voici l'extrait du rapport de l'auditeur indépendant au 31 décembre 2014 de la firme Poirier & Associés inc., comptables agréés, de Vaudreuil-Dorion.

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité des Coteaux et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette), de leurs flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

C) INDICATEURS DE GESTION :

Je dépose, ici même ce soir, la liste des indicateurs de gestion 2014. Ces indicateurs ont été élaborés afin de doter le monde municipal d'un outil de gestion sur nos activités et de valider nos résultats par rapport à nos objectifs.

D) TRIENNAL 2015-2017 – IMMOBILISATIONS :

Au mois de décembre 2014, la Municipalité avait adopté un plan triennal de dépenses en immobilisations (2015-2017). Pour l'année 2015, les investissements projetés et réalisés en date du 31 octobre 2015 sont les suivants :

| OBJET | MONTANTS INVESTIS À DATE | MONTANTS PRÉVUS | FINANCEMENT |
|---|--------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Ameublement et équipements informatiques | 2 091 \$ | 5 000 \$ | Budget d'opération |
| Lumières de rues | 4 556 \$ | 5 000 \$ | Budget d'opération |
| Phare - rénovation | 0 \$ | 5 000 \$ | Budget d'opération |
| Véhicules et équipements de voirie | 17 489 \$ | 120 000 \$ | Fonds de roulement |
| Réfections bâtiment 199 Principale | 4 905 \$ | 65 000 \$ | Budget d'opération |
| Réfections bâtiment 21 Prieur | 23 592 \$ | 8 750 \$ | Budget d'opération |
| Pavages rues du Palais et Prieur | 119 992 \$ | 100 000 \$ | Budget d'opération et subvention |
| Aménagement parc Audrey | 97 091 \$ | 160 000 \$ | Budget d'opération |
| Usine de filtration | 0 \$ | 15 000 \$ | Budget d'opération |
| Réhabilitation poste de pompage rue Sauvé | 33 327 \$ | 215 300 \$ | Emprunt |
| Remplacement de l'aqueduc rue Principale | 8 803 \$ | 500 000 \$ | Subvention et emprunt |
| Remplacement de l'égout rue Sauvé | 0 \$ | 1 000 000 \$ | Subvention et emprunt |
| Canalisation fossé – de la Gazonnière | 0 \$ | 245 000 \$ | Emprunt |
| Pavage de la rue Marcel-Dostie | 610 \$ | 150 000 \$ | Emprunt |
| Pavage rues Loisel et Bissonnette | 209 \$ | 0 \$ | Emprunt |
| Pavage rues projet de la Gazonnière | 263 \$ | 0 \$ | Emprunt |
| Usine de filtration | 47 326 \$ | 0 \$ | Réserve financière |
| Parc de la Gazonnière | 1 047 \$ | 0 \$ | Budget d'opération |
| Enregistreurs de débordements usine | 19 879 \$ | 0 \$ | |
| | \$ | 0 \$ | |
| | \$ | 0 \$ | |
| | | | |
| TOTAL | 381 180 \$ | 2 594 050 \$ | |

E) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS :

La Municipalité des Coteaux devrait terminer l'exercice 2015 avec un surplus des revenus sur les dépenses.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

F) RÉTROSPECTIVE DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE EN COURS :

L'année 2015 aura été marquée par différentes activités qui auront profité à la population.

Construction et permis

En date du 12 novembre 2015, 274 permis avaient été émis depuis le 1^{er} janvier 2015, pour une valeur déclarée de 9 373 640 \$. Les données comparatives pour l'année 2014 faisaient état de 247 permis émis pour une valeur déclarée de 9 470 282\$.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des permis émis en 2015 selon leurs types :

| Type | Permis | | |
|------------------------------------|-------------|---------------------|------------------|
| | Nombre émis | Valeur | Montant |
| ABATTAGE D'ARBRE | 47 | 15 751,00 | 0,00 |
| AGRANDISSEMENT | 5 | 173 000,00 | 450,00 |
| BÂTIMENTS ACCESSOIRES | 44 | 289 158,00 | 1 335,00 |
| CLOTURE / MURET / HAIE | 25 | 65 455,00 | 500,00 |
| COLPORTEUR | 1 | 0,00 | 270,00 |
| DÉMOLITION | 5 | 45 000,00 | 125,00 |
| ENSEIGNE | 7 | 13 050,00 | 260,00 |
| NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE | 1 | 2 000 000,00 | 1 000,00 |
| NOUVELLE CONSTRUCTION D'HABITATION | 13 | 5 380 000,00 | 6 650,00 |
| OCCUPATION (USAGE) | 17 | 20 500,00 | 425,00 |
| OUVRAGE SUR LE LITTORAL | 1 | 3 000,00 | 50,00 |
| PISCINE | 37 | 267 026,00 | 740,00 |
| PROJET INTÉGRÉ | 1 | 0,00 | 100,00 |
| RÉNOVATION (RÉPARATION) | 37 | 532 600,00 | 1 000,00 |
| RÉNOVATION (TRANSFORMATION) | 25 | 569 100,00 | 860,00 |
| Lotissement | 8 | 0,00 | 1 645,00 |
| Totaux | 274 | 9 373 640,00 | 15 410,00 |

13 nouvelles habitations ont été construites en 2015, créant ainsi 47 nouveaux logements. En 2014, 18 permis ont été émis pour la construction de nouvelles habitations pour totaliser 47 nouveaux logements.

En ce qui concerne les nouvelles constructions commerciales, 1 permis de construction a été émis en 2015 afin de créer 1 nouveau local. En 2014, 1 permis de construction a été émis pour la création de 3 locaux.

D'autre part, le service d'urbanisme a émis 8 permis de lotissement en 2015. La majorité consiste à la création d'édifices en copropriété. Toutefois, 4 nouveaux lots résultent de ces opérations cadastrales. En 2014, 8 permis ont été émis pour la création de 6 lots à construire.

Finalement, en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le comité consultatif d'urbanisme a dû se prononcer sur 28 demandes de permis. De plus, les membres du CCU ont effectué des recommandations au conseil municipal sur 11 demandes de dérogation mineure.

Travaux publics

Des travaux de pavage ont été exécutés sur les rues du Palais er Prieur. Une subvention de 10 000\$ a été accordée à la municipalité pour l'amélioration de ces rues.

Des travaux de pavage ont également été exécutés sur la rue Marcel-Dostie. Ces travaux seront complétés au printemps 2016 avec l'ajout d'une deuxième couche de pavage.

Hygiène du milieu

Un plan d'action face à l'agrile du frêne a été préparé afin d'encadrer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

La Municipalité s'est jointe à la table de concertation du Comité Zip du Haut-St-Laurent dont le mandat est d'étudier les facteurs qui ont contribué à l'accumulation d'algues et définir les pistes d'actions potentielles.

La réhabilitation du poste de pompage de la rue Sauvé a été enclenchée en 2015.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Parcs et terrains de jeux

Des travaux d'entretien ont été faits sur la portion nord du pont au camping municipal. Une rampe d'accès y a été aménagée afin d'offrir une meilleure accessibilité aux fauteuils roulants et triporteurs.

Au parc Audrey, un bloc sanitaire automatique offrant les commodités a été installé.

Il y a également eu remplacement des luminaires du terrain de balle au parc Hervé-Laframboise sur la rue Principale.

Un contrat a été octroyé pour la restauration du phare au camping. Les travaux de consolidation du phare sont complétés. Il sera repeint en 2016.

La municipalité a fait l'acquisition de mobilier urbain situé sur la pointe de terre face au camping.

Un comité d'embellissement a été mis sur pied et le concours « Maisons fleuries » a été lancé cette année.

Le kiosque au parc Wilson a été peinturé et le toit refait à neuf.

La municipalité a mandaté des ingénieurs afin de procéder à une étude pour nous soumettre des propositions de jeux d'eau pour le parc Audrey.

Centres communautaires

En 2015 des travaux ont été poursuivis au bâtiment du 199, rue Principale (Édifice Laurier-Léger) afin de lui offrir une cure de rajeunissement et de préserver son caractère patrimonial. Cette année, des soumissions ont été demandées pour la toiture mais les prix ont largement dépassé l'estimation des professionnels. La municipalité devra réévaluer les matériaux et la main-d'œuvre afin de poursuivre ce dossier en se rapprochant des coûts prévus.

Les aménagements intérieurs du centre communautaire au 21, rue Prieur ont été complétés afin de doter ce centre d'une cuisine fonctionnelle pour l'ensemble des événements et activités qui ont lieu à cet endroit.

G) LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE SUPÉRIEURE À 25 000 \$:

Je dépose, ici même ce soir, une liste de tous les contrats 2014-2015 comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis le dernier discours de la mairesse. Cette liste indique pour chaque contrat le nom du contractant, le montant et l'objet du contrat. Ce dépôt de la liste est effectué conformément à l'article 955 du Code municipal.

H) LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET À VENIR ET UN APERÇU DE QUELQUES PROJETS POUR 2016 :

Nous avons démontré lors du dernier budget que notre administration est capable de répondre aux besoins d'une municipalité en pleine expansion. En 2016, nous poursuivrons nos actions pour une gestion responsable des fonds publics, et ce, en conservant notre objectif et nos efforts sur la rigueur, la transparence ainsi que sur la gestion optimale des ressources humaines et matérielles.

Les discussions entre les membres du conseil concernant l'élaboration du budget 2016 débiteront cette semaine. Nous travaillerons à assurer l'équité et l'équilibre budgétaire pour l'ensemble des contribuables de la municipalité.

Le budget 2016 devra tenir compte de la capacité de payer des contribuables en fonction de la qualité des services auxquels ils ont droit tout en absorbant les coupures du gouvernement du Québec au niveau de certaines contributions de leur part.

Maintenir une taxation axée sur la tarification de services, donnant une meilleure compréhension du compte de taxes pour les contribuables, demeurera une priorité dans l'élaboration du budget 2016.

Il est important de maintenir des infrastructures durables et conformes aux normes en vigueur. Pour ce faire nous poursuivrons encore nos efforts dans ce sens.

Nous poursuivrons les démarches afin de compléter les travaux de nos réseaux d'aqueduc, d'égout et routier. Une demande en ce sens a été présentée au ministère afin de compléter le dernier tronçon de la rue Principale ainsi que divers autres sections de rues qui doivent être améliorées.

Les projets qui devraient être poursuivis ou mis de l'avant sont les suivants :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- Compléter le projet prévu en 2015 du remplacement de la toiture de l'édifice Laurier-Léger qui a dû être reporté.
- Le conseil municipal étudiera les aménagements à effectuer dans les divers parcs de la municipalité.
- Le comité d'embellissement guidera les actions d'aménagements paysagers des terrains municipaux. Les actions mises en place ces dernières années ont permis à la Municipalité des Coteaux d'obtenir trois (3) Fleurons au classement provincial des municipalités. Les efforts seront maintenus afin de conserver et d'améliorer l'aspect visuel des propriétés municipales. La Municipalité utilisera la subvention provenant de la députée Mme Lucie Charlebois dans le cadre du projet de développement durable et à l'environnement afin de procéder à la plantation d'arbres au parc Audrey.
- Poursuivre l'aménagement des parcs municipaux et étudier la possibilité d'avoir un plan d'aménagement pour le parc Audrey.
- Poursuivre la mise en application du schéma de couverture de risque en incendie et continuer les investissements au service d'incendie afin d'augmenter la protection des personnes et des immeubles des citoyens.
- Le conseil municipal déterminera la vocation future de l'Édifice Laurier-Léger. L'utilisation de ce bâtiment historique devra être mise en valeur. Des options d'aménagement intérieur des locaux sont présentement à l'étude par les membres du conseil municipal.
- Travailler à la conservation de notre parc immobilier.
- Poursuivre la mise en place des orientations de la politique familiale (jeux d'eau, jardins communautaires, etc...).
- La canalisation du fossé du parc de la Gazonnière adjacent au futur édifice du Centre de la Petite Enfance sera effectuée en lien avec la construction du nouveau bâtiment qui accueillera les jeunes enfants de la municipalité.
- La voie cyclable de la rue Principale devrait être reliée à la piste cyclable intermunicipale par la Montée du Comté à l'aide d'aménagements adaptés.
- La Municipalité des Coteaux devra avec la Ville de Coteau-du-Lac entreprendre des travaux majeurs aux installations communes de traitement des eaux usées.
- Le volet patrimonial de la municipalité a été mis en branle. Après avoir identifié les noyaux villageois, la Municipalité a adopté le règlement # 175 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural ». La Municipalité poursuivra ses efforts afin de conserver et de mettre en valeur la richesse patrimoniale du bâti Coteaulois. Des démarches seront effectuées auprès de conférenciers afin de faire la présentation des caractéristiques patrimoniales de notre communauté.
- Le conseil municipal poursuivra ses pressions auprès des policiers responsables de la Sûreté du Québec afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route. Les dépassements par la droite sur l'accotement de la Route 338, le respect des panneaux d'arrêt et la vitesse excessive sont les points majeurs à améliorer et des actions ciblées pour ces comportements à corriger seront demandés aux policiers.

I) RÉMUNÉRATION DU CONSEIL :

L'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux demande à la mairesse d'inclure dans le rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil.

La mairesse reçoit une rémunération de 11 102.64 \$ et une allocation de dépenses de 5 551.32 \$ pour l'année 2015.

Chacun des conseillers reçoit une rémunération de 3 700.80 \$ et une allocation de dépenses de 1 850.52 \$ pour l'année 2015.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

15-11-6315 Levée de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la séance extraordinaire du 16 novembre 2015 soit levée à 19 h 55.

... ADOPTÉE ...

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général